



Photo : Eric Loring

Le groupe de travail chargé du programme **Conservation de la flore et de la faune arctiques** a pour objectifs d'améliorer la conservation des espèces, de l'habitat et des écosystèmes de l'Arctique, d'intégrer l'utilisation durable dans les travaux de conservation et d'intégrer également l'apport des collectivités autochtones et de leurs connaissances traditionnelles dans la réalisation de ces travaux.

Le groupe de travail chargé du programme **Préparation aux situations d'urgence, prévention et intervention** vise à établir un cadre de coopération en matière d'intervention pour les pays arctiques aux prises avec des urgences environnementales, à examiner les accords existants et à recommander des améliorations aux systèmes.

Le **Programme de protection des milieux marins arctiques** comprend des mesures de prévention de la pollution et de lutte contre celle-ci afin de protéger les milieux marins des activités menées à terre et en mer, à titre de complément aux accords internationaux en vigueur. Dans le cadre du Programme, le groupe de travail a procédé à une évaluation des modalités et conventions internationales existantes et élaboré des lignes directrices pour l'exploitation en mer du pétrole et du gaz de l'Arctique.

Le Conseil euro-arctique de la mer de Barents

Formé en 1993, le Conseil euro-arctique de la mer de Barents (Conseil de Barents) est composé de représentants gouvernementaux des pays membres, notamment le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Fédération de Russie et la Suède de même que la Commission européenne. Il compte aussi un certain nombre de pays observateurs : le Canada, la